

Règlement graphique n°2
Zonage

BREHAL

Prescrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1 2 3 4 5

géostudio gama

zAD

capla

Granville
Terre&Mer
Communauté de Communes

1. ZONES

Limite de zone

2. PRESCRIPTIONS

- Haie ou alignement d'arbres à protéger (L151-23 C1)
- Loi littoral : bande des 100m
- Cours d'eau (L 151-23 C1)
- Loi littoral : espace proche du rivage
- Élément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L151-23 C1)
- Espaces Basés Classés (L113-1 C1)
- Zone inondable (source DREAL)
- Zone humide
- Bande des 100m
- Zone de risque d'inondation par submersion marine

3. HABILLAGE

- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger